

DÉCISION DU COMITÉ DE MINISTRES
NOMMANT UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ADJOINT DE L'UNION
ÉCONOMIQUE BENELUX
(M (60) 6)

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3, du Traité d'Union,

A pris la présente décision :

ARTICLE 1

Monsieur Philippe CARTUYVELS est nommé Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux.

ARTICLE 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature et sort ses effets le jour de l'entrée en vigueur du Traité d'Union.

Fait à Bruxelles, le 3 novembre 1960.

Le Président du Comité de Ministres,

(s.) P. WIGNY